(19) RÉPUBI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national :

86 06442

2 598 182

(51) Int Cl4: F 04 B 45/08.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 5 mai 1986.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s): VOLPI André. - FR.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 45 du 6 novembre 1987.

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(72) Inventeur(s): André Volpi.

(73) Titulaire(s):

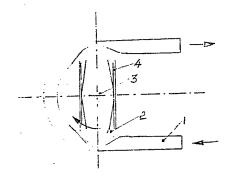
(74) Mandataire(s):

(54) Dispositif de suppression de l'usure par frottement dans les pompes péristaltiques.

67) L'invention concerne un dispositif permettant de supprimer l'usure par frottement existante dans toutes les pompes péristaltiques.

Il est essentiellement composé d'un anneau soit souple, soit rigide, qui vient s'intercaler entre le ou les systèmes presseurs équipant les pompes à tuyau (système péristaltique).

Le dispositif selon l'invention est destiné à améliorer la fiabilité des pompes péristaltiques (à tube).



598 182 - A'

D

- 1.- La présente invention concerne un dispositif permettant de supprimer le frottement existant entre le tube et le dispositif d'écrasement utilisé (galets, patins, etc...) dans les pompes fonctionnant suivant
- 5.- le principe péristastique.

Le fonctionnement de ce genre de pompe est pratiquement assuré en comprimant progressivement un tube souple .

L'inconvénient majeur de cette technique est

10.- le frottement important que subit le tube, ce qui amène son usure plus ou moins rapide, en fonction de la technique d'écrasement du tube, du produit pompé, et de la pression de refoulement.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ce problème.

15 - Le dispositif comporte tout simplement une pièce intermédiaire entre le sytème presseur et le tube .

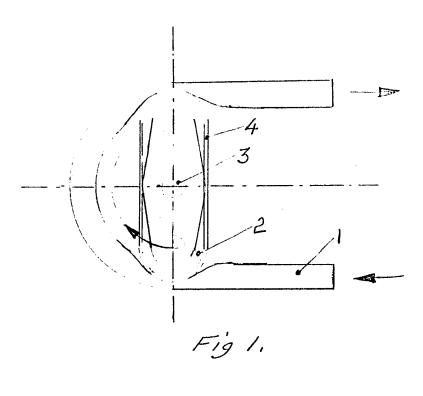
Dans le cas du montage de la figure 1, la pompe péristastique classique à galets est équipée d'un anneau souple (4) qui

- 20 remplace le contact direct du galet sur le tuyau par une simple pression progressive ce qui évite d'user celui-ci par roulement.
 - Dans le cas du montage de la figure 2 la pompe périltastique classique est cette fois équipée d'un anneau rigide (4) ce qui
- 25 · conduit au même résultat .

L'invention porte sur le montage de l'anneau souple ou rigide .

REVENDICATIONS

- I REV.I.Dispositif permettant d'éviter l'usure par frottement du tube d'une pompe à action péristaltique caractérisé en ce qu'un organe intermédiaire remplaçant le contact direct
- par une pression progressive, est intercalé entre le système presseur (galet, patin) et le tuyau.
 - REV. 2: Dispositif selon la revendication I.
 - Caractérisé en ce qu'il est constitué par un anneau souple.
 - REV. 3 : Dispositif sela la revendication I
 Caractérisé en ce qu'il est constitué par un anneau rigide.



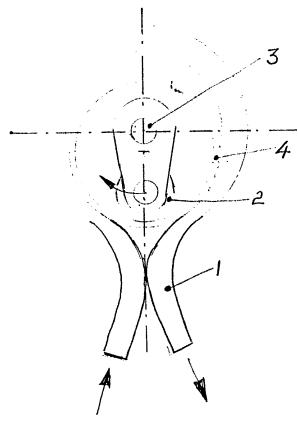


Fig 2.

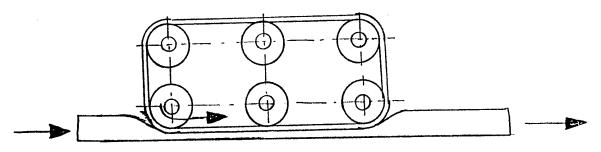


Fig 3.

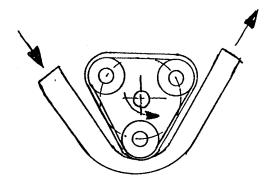


Fig 4.

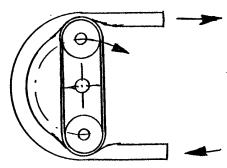


Fig 5.

